

règle est simplement destinée à pouvoir déterminer le pays dont les tribunaux sont compétents pour statuer sur les demandes d'indemnisation de dommages résultant d'accidents nucléaires et n'autorise en aucun cas l'exercice d'une compétence qui soit contraire à la Convention sur le Droit de la mer.

Il faut se féliciter de l'adjonction de cet instrument aux conventions internationales sur la responsabilité civile nucléaire déjà en vigueur, et il faut espérer que, très rapidement, d'autres pays ratifieront cette convention, permettant ainsi son entrée en vigueur dans un avenir proche. ■

Notes

1. L'unité est définie comme 1 MW de puissance thermique, à savoir 1 MWth.
2. Chiffres tirés du *Power Reactor Information Service (PRIS)* de l'AIEA à la date du 4 mai 2007.
3. La législation nationale des États-Unis en la matière est le *Price-Anderson Act*, qui est la section 170 de l'*Atomic*

Energy Act de 1954. Le *Price-Anderson Act* a été adopté en 1957 et sert aujourd'hui de fondement au régime de responsabilité et d'indemnisation régissant toutes les centrales nucléaires aux États-Unis.

4. La législation nationale des États-Unis et les dispositions des Conventions de Paris et de Vienne diffèrent essentiellement en ce que la responsabilité pour les dommages nucléaires est canalisée exclusivement sur l'exploitant nucléaire. Les Conventions de Vienne et de Paris prévoient une canalisation juridique au terme de laquelle l'exploitant est seul tenu juridiquement responsable des dommages nucléaires. En revanche, la législation des États-Unis prévoit une canalisation économique conformément à laquelle l'exploitant prend la charge de toutes les conséquences économiques du dommage nucléaire, même si d'autres personnes peuvent être tenues responsables du point de vue juridique. Des personnes autres que l'exploitant nucléaire responsable peuvent être indemnisées si elles ont à supporter des coûts du fait de cette responsabilité juridique.
5. Ces droits correspondent à environ 454 M USD ou à 336 M EUR.

Une nouvelle étude de l'AEN consacrée aux risques et avantages de l'énergie nucléaire



En publiant l'étude intitulée *Risques et avantages de l'énergie nucléaire*, l'AEN met à la disposition des décideurs un nouvel outil qui leur sera utile. L'étude rassemble des informations fiables et des données caractéristiques montrant comment les risques et les avantages de l'énergie nucléaire peuvent être évalués à la lumière d'objectifs de développement durable. En s'appuyant sur les recherches consacrées actuellement à la production d'électricité nucléaire et non nucléaire, les auteurs mettent en évidence des mesures qualitatives et, le cas échéant, quantitatives des risques et avantages associés à cette technologie.

Sur la base d'un grand nombre d'évaluations des systèmes énergétiques et de mesures du développement durable, l'étude recense des indicateurs permettant de mesurer les dimensions économiques, environnementales et sociales constitutives d'une approche du développement durable. Ces indicateurs ont été choisis pour leur robustesse scientifique, leur pertinence fonctionnelle et leur facilité d'application. Des considérations économiques, comme les coûts de production, la sensibilité de la technologie aux fluctuations des prix du combustible et son utilisation des ressources énergétiques et non énergétiques répondent, selon l'étude, à ces critères. Les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des sols et les risques d'accidents graves sont quelques-uns des facteurs environnementaux mis en évidence. Alors que les facteurs sociaux sont souvent difficiles à quantifier, la création d'emplois, l'impact sur la santé

et les risques de prolifération remplissent les critères choisis pour pouvoir être inclus dans l'étude.

Des outils d'aide à la décision, comme l'évaluation des coûts externes et l'analyse décisionnelle multicritère (ADM), sont décrits en détail dans l'étude qui donne également des exemples pour illustrer leur application. Les coûts externes de l'énergie sont ceux qui sont subis par la société et l'environnement mais ne font pas partie des coûts supportés par les producteurs et les consommateurs. L'analyse ADM peut être utilisée pour faciliter une représentation plus holistique des critères sociaux et améliorer la qualité et la transparence du débat entre les décideurs et les autres parties prenantes. Ces outils, qu'ils soient utilisés ensemble ou séparément, peuvent aider les décideurs à interpréter les résultats si souvent complexes des études d'évaluation comparatives.

Le concept de développement durable est bien établi, et son importance dans l'élaboration des politiques dans le secteur énergétique est largement reconnue. Néanmoins, à ce jour, il a été peu appliqué dans la pratique pour mettre en œuvre des bouquets énergétiques durables. En effet, les décideurs sont confrontés à la difficulté de concilier les interactions entre les trois dimensions du développement durable et, si nécessaire, de trouver des compromis. La publication *Risques et avantages de l'énergie nucléaire* est un outil destiné à aider les décideurs à relever ce défi. ■

ISBN 978-92-64-03554-6. 96 pages.

Prix : € 24, US\$ 29, £ 17, ¥ 3 300.

Disponible sur www.oecdbookshop.org.